



## Déclaration préalable de la FSU Allier au Conseil Départemental de l'Education Nationale du 5 décembre 2017.

Ce CDEN se tient alors que les grandes lignes de la politique gouvernementale dans le domaine éducatif se dessinent de plus en plus nettement, placées sous le sceau d'un dogme - les dépenses publiques ne rapportent rien et doivent être réduites - et d'une méthode : imprimer les orientations décidées sous le mode du laisser faire et de la subsidiarité.

**Aussi tenons nous tout d'abord à lancer une alerte en matière de laïcité.** La laïcité ne saurait être définie comme *"la capacité de faire coexister les religions dans un dialogue permanent"*, ainsi que l'a déclaré, et "twité" depuis, le président de la République le 22 septembre dernier. La laïcité assure la liberté de conscience de tous, et donc au passage l'éventuelle coexistence des religions, par la séparation de l'Etat, de la République, de l'école, d'avec toutes les croyances et églises, ne reconnaissant et ne devant subventionner aucun culte. Tel est le contenu de la loi de séparation de 1905, loi de protection des citoyens, dont le 112<sup>e</sup> anniversaire a lieu dans quelques jours. Il n'appartient pas à l'Etat d'organiser le "dialogue permanent" des religions.

Les équivoques de cette conception mise en avant au sommet de l'Etat ouvrent la voie ou laissent le champ libre à des dérives et des à-peu-près menaçants pour la liberté de conscience. C'est ainsi que l'exécutif régional Auvergne-Rhône-Alpes se prévaut de ses largesses envers l'enseignement catholique sous contrat, ou même hors contrat, et persiste à vouloir installer des crèches dans des lieux publics à l'encontre des réglementations en vigueur, et que M. le maire démissionnaire de Montluçon a de la même façon fait installer une crèche en place publique. La FSU est partie prenante des prises de position de l'Observatoire de la laïcité de l'Allier sur ces sujets.

C'est ainsi que *la Montagne* de Moulins d'aujourd'hui même nous apprend qu'une association privée entend bien drainer les fonds publics pour une école dite Montessori sous contrat, sa responsable déclarant que budget et subventions sont *"la plus grosse partie à travailler"*, mais qu'il n'est *"pas nécessaire d'être enseignant de métier"* pour bien faire ... avec les fonds publics !

Et c'est ainsi que Mme la députée de Vichy a pris l'initiative de "proposer" aux élèves des écoles primaires un concours consistant à la dessiner en bleu-blanc-rouge, et à ceux du secondaire de s'inspirer d'une citation sur les *"forces en marche"*, citation qui, d'après le président de la République lui-même, a inspiré le nom du parti politique qu'il a fondé. De plus, le courrier adressé aux maires les enjoint de faire en sorte que *"vos (sic) équipes pédagogiques"* mettent en oeuvre ce concours.

A l'occasion de ce CDEN nous demandons donc à M. le Préfet et à M. Le Dassen de faire en sorte qu'une telle sollicitation adressée aux écoles, établissements du second degré

et mairies, soit annulée, Mme la députée étant bien entendu libre d'organiser par ailleurs les concours de dessin qu'elle souhaite.

**Le laisser faire à budget contraint et la subsidiarité avec moyens en baisse comme méthode de "gouvernance" portent en eux la généralisation de telles dérives, tant en matière de laïcité que de respect des missions du service public et des programmes nationaux.**

Au lieu de donner à l'enseignement supérieur les moyens d'assurer ses missions, et à l'enseignement secondaire ceux de préparer les bacheliers, ce seraient les filières universitaires qui sélectionneraient leur public.

La réforme du collège du gouvernement précédent n'a pas été retirée, mais la possibilité donnée de l'appliquer en tout, en partie ou pas du tout achève d'éclater l'offre de formation et menace donc d'autant plus l'égalité des jeunes devant le service public.

Même chose en ce qui concerne la réforme dite des rythmes scolaires, qui n'est pas à proprement parler remise en cause : elle est élargie par la possibilité donnée aux communes de ne rien faire, provoquant un mouvement général, conditionné évidemment par les moyens, de retour aux 4 jours, **sur lequel il serait nécessaire de faire le point dans notre département, au moins pour pouvoir anticiper les conditions de la prochaine rentrée.**

Les fonctionnaires et leur statut sont à la fois un obstacle au plein développement de cette politique d'éclatement, et une garantie persistante pour les missions de service public égal auquel ont droit les jeunes et les citoyens. Est-ce pour cela qu'ils sont franchement malmenés par le blocage du point d'indice salarial, des menaces sur les statuts, la suspension en 2018 des mesures découlant du protocole sur les carrières de 2015, la mesquinerie implacable de la journée de carence et la forte réduction du nombre de postes mis au concours d'enseignement ?

Dans ce contexte, notre fédération est plus que jamais attachée à un syndicalisme d'action et de négociation à chaque échelon. Dans le département de l'Allier, le choix finalement effectué de ne pas créer, à la rentrée, de postes de contractuels dans les écoles primaires, ainsi que la volonté affichée par la direction académique de prendre à bras le corps les possibilités d'améliorer les conditions de travail des Accompagnateurs d'Elèves en Situation de Handicap, sont pour nous des éléments positifs à mettre au compte de cette méthode.

**Nous n'en sommes pas moins fort inquiets, d'ores et déjà, quant à la préparation de la prochaine rentrée.** Lors du Comité Technique Académique tenu à Clermont-Ferrand le 20 novembre dernier, Mme le Recteur a donné des indications se situant dans l'optique ministérielle pour qui le P/E (professeurs par élèves dans les écoles ) moyen en France semble une sorte de Graal, méthode de gestion très centralisée que chacun est chargé ensuite de décliner à sa manière.

En vertu de ce raisonnement, l'Allier se situant en dessus de cette moyenne (du fait de sa structure démographique et communale et des traditions de défense du service public de proximité), il y aurait 109,8 professeurs d'école en "trop" sur notre département, se ventilant pour 51,6% en zones urbaines, 37,4% en zones péri-urbaines et 21% en zones rurales. Cela alors que le taux de scolarisation des moins de trois ans est légèrement en dessous de la moyenne académique, à 11,46%, et qu'est annoncée sans financements supplémentaires l'extension des dispositifs de CP dédoublés en REP+, et alors que par ailleurs, l'enseignement privé a repris quelques couleurs depuis la réforme dite des rythmes.

C'est dans ce cadre qu'il convient d'analyser le fait qu'au jour d'aujourd'hui, sauf si M. le DASEN nous apporte d'autres informations, nous sommes dans l'incertitude concernant

la reconduction ou non de la convention dite "ruralité" entre l'Education nationale et les associations de maires. La FSU avait à chaque étape exprimé son désaccord avec la méthode dite du "donnant donnant" qui, de fait, a permis depuis 3 ans des fermetures de classe sur l'ensemble du département et notamment d'ailleurs en zones urbaines et péri-urbaines, ainsi que l'ouverture de discussions locales entre élus et services de la DSDEN sur les regroupements possibles.

M. le Dasein de l'Allier, en CTSD jeudi dernier, nous a énuméré les territoires concernés par des projets de conventions locales qui seraient mise en oeuvre avec ou sans convention départementale, au nombre de 12 : Val de Cher, RPI Chappes-Murat-Chavenon, Marcilhat, Lurcy, St-Ennemond-Gennetines, Cressanges-Noyant, La Ferté-St-Gérand, Jaligny, Louroux-Echassières-Coutansouze-Nades-Lalizolle, Fleuriel-Monestier-Etroussat, Montagne bourbonnaise, Pays de Lapalisse, 5 de ces projets englobant les collèges. Le passage d'une convention chapeau à une multiplicité de conventions subsidiaires, quelque soit la bonne volonté d'écoute et de concertation des services de la DSDEN, qui n'est pas en cause, se faisant à budget constant ou diminué, conduit à des fermetures et vise à gérer des regroupements. Il comporte de lourds risques de mise en concurrence des territoires et, de plus, voit se profiler à l'horizon le spectre de la non-garantie du financement public des transports scolaires au delà de 2020, alors qu'il en augmente la charge.

Nous continuons donc à préconiser une autre méthode, mettant d'ailleurs à profit la connaissance fine et le savoir faire que mobilise la politique actuelle : **celle d'une programmation pluri-annuelle de la réponse aux besoins sociaux en matière de maintien et d'élargissement de l'offre de service public de proximité, permettant notamment de fixer dans l'Allier tous ces jeunes couples qui y font des enfants que l'on ne voit plus ensuite à l'école car ils sont partis.**